



# PROTOCOLE DE SECURITE POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

## ESCALADE SAE

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin d'**accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposées dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS.

Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques support de l'enseignement en EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité** sous forme de « check List ».
- **Sait que la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir – revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.** Anticiper une éventuelle activité de repli.
- **Prévoit une large plage horaire** en fonction de la spécificité de l'APPN
- En cas d'urgence, hiérarchise les priorités
- Prévoit une **trousse de secours** adaptée à l'activité.

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficie d'informations et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
  - **Vivent une formation** à la mise en place d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues. -
- Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée.**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement ; avant, pendant et après la leçon. Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées ;

## AVANT L'ACTIVITÉ :

- Prendre connaissance des instructions du fabricant relatives à la SAE comme le nombre de cordées maximales simultanées (un document est fourni à la livraison de la SAE)
- S'assurer du contrôle annuel de la structure et de la communication de son rapport à l'utilisateur.
- S'assurer de la présence d'un **registre des EPI** (équipements de protection individuelle) à jour.
- Utiliser uniquement du matériel répertorié, conforme et en état. Privilégier les baudriers à point d'encordement unique.
- **L'utilisation du 8 est interdite.**
- **Pour des élèves débutants ou pour un public à profil particulier, l'utilisation d'un système à « freinage assisté » (GriGri +, Smart, Click up...) est préconisé.**
- **Pour des élèves ayant un niveau de compétence concernant l'assurage validé par l'enseignant d'EPS, un système d'assurage de type « frein » de type « tube » (Reverso, ATC XP, Tubik 2, Lotus, Shell...) est préconisé.**
- S'assurer que les **cordes utilisées soient toutes suffisamment longues** pour aller sur la voie la plus haute de la SAE et d'un diamètre conforme au système d'assurage (exemple : si hauteur de mur 7 m alors corde 18m).
- S'assurer qu'aucun élève du groupe ne présente une contre-indication à la pratique de l'escalade.
- Connaître les erreurs classiques en escalade (cf. Annexe).
- **Afficher les** recommandations sur l'encordement, l'assurage en 5 temps.

## PENDANT L'ACTIVITÉ :

### POUR L'ENSEIGNANT

- **Rappeler systématiquement en début de séance les consignes de sécurité.**
  - Vérifier l'état de la SAE, notamment les tapis jointés, **contrôler que les cordes** passent correctement dans les amarrages de haut de voie (Passage dans les 2 mousquetons croisés, aucune corde en tête non terminée : la corde n'arrive pas au relais et passe seulement dans les dégaines) et **contrôler le matériel distribué.**
  - Préférer l'alternance des couleurs de corde entre elles.
  - **S'équiper d'un harnais, d'un système d'assurage, d'une longe double, d'une ou 2 dégaines, d'un système autobloquant et de mousquetons de sécurité.**
  - **Vérifier l'équipement des élèves :**
    1. Mise en place du baudrier ajusté et serré (pontet au niveau du nombril), par-dessus les vêtements (visibilité = sécurité), sangles non vrillées bien passées dans tous les passants. Soyez vigilant sur la re vérification du baudrier si l'élève a été amené à l'enlever (Toilettes). Si la corpulence de l'élève empêche de placer le pontet au niveau du nombril. l'utilisation d'un harnais torse ou à défaut d'un anneau de sangle en mode harnais torse est attendu.
    2. Réalisation du double nœud de 8 compacté au plus près du pontet suivi du nœud d'arrêt au plus près du nœud de 8 (élimination du surplus de corde, pas d'encordement sur mousqueton à vis).
    3. Mise en place du système d'assurage (attention au sens) et au verrouillage du mousqueton
    4. *L'enseignant évalue les compétences de la cordée avant d'autoriser la pratique au-delà de 3 m de hauteur, ou de supprimer l'intervention du contre-assureur.*
  - S'assurer que les élèves ont acquis les compétences d'assurage (possibilité de faire passer des permis d'assurer en moulinette corde tendue, corde molle, mouli tête, tête et de grimper en tête...)
  - La répartition des élèves en triplète (grimpeur/assureur/contre assureur) est préconisée surtout en début de cycle et en tête. Veiller à l'équilibre des poids de cordée.
- Rappel de la circulaire : « la cordée doit toujours être équilibrée : il faut une vigilance quant au différentiel de poids. Pour l'escalade en tête, ce différentiel de poids ne peut être compensé et interdit donc la pratique en tête de cordée de l'élève le plus lourd ».**
- Mettre en œuvre pour chacune des cordées un moyen d'évitement de retour au sol (contre-assureur, nœud de sécurité sous système d'assurage...)
  - Limiter le recul des assureurs (max 1m) leur apprendre à se décaler sur le côté du couloir de grimpe, de l'axe potentiel de chute du grimpeur).

- **Garder une visibilité sur la globalité de la zone de travail.**
- Réduire au maximum la durée des interventions spécifiques à une cordée.
- **Mettre immédiatement au rebut tout matériel pour lequel un évènement indésirable s'est produit** ou en cas de doute.
- Être vigilant face aux changements de comportement des élèves : fatigue, déconcentration, amusement, ...donc alterner bloc / moulinette / tête. Vigilance quant aux prises de risque lors des évaluations.

### **POUR LES ÉLÈVES**

- Co vérification à systématiser entre le grimpeur / assureur / contre assureur.
- Départ grimpeur uniquement après vérification visuelle et tactile de l'enseignant.

### **L'ASSUREUR**

**En moulinette** : Maîtriser l'assurage en 5 temps à la montée, blocage avant la descente, manipulation de descente appropriée. **NE JAMAIS LÂCHER LE BRIN DE VIE.**

**En tête** : Maîtriser l'assurage avec une main sur la corde de vie, l'autre main au-dessus pour donner du mou rapidement (assurage lissé). Pré requis : Être capable de bloquer une chute en moulinette, d'assurer corde molle, d'enchaîner parade assurage jusqu'au 1er point, d'assurer une chute en tête, d'assurer une déescalade, de se déplacer à gauche ou à droite hors de l'axe de chute du grimpeur (appuis dynamiques : pieds décalés et jambes fléchies), de connaître le sens de mousquetonnage et de reconnaître yoyo.

### **-LE CONTRE ASSUREUR**

- Veille à avaler la corde en même temps que l'assureur sans toutefois le gêner dans sa gestuelle
- Reste vigilant à la montée comme à la descente
- Peut conseiller l'assureur sans se substituer à lui

### **LE GRIMPEUR**

**En tête** : **Maîtriser le mousquetonnage** attention au sens : la corde sort de la dégaine vers le grimpeur, attraper sa corde au niveau de son nœud d'encordement pour éviter le yoyo, ne pas mousquetonner à bout de bras surtout à partir des dégaines 2 et 3, mousquetonner toutes les dégaines dans l'ordre.).

**Prérequis** : Être capable de s'équilibrer sur 3 appuis, si possible en PME pour poser la dégaine, de grimper en mouli- tête, puis grimpe en tête avec les 2 premières dégaines mousquetonnées, puis grimper en tête dégaines placées.

### **LA CORDEE**

- Mettre en place un **code de communication** commun et apprendre aux élèves à communiquer pendant l'ascension avec les termes spécifiques à l'escalade - « sec, mou, avale, bloque, vaché, attention je tombe... »

## **SPÉCIFICITÉ BLOC**

-Prérequis : Sur les SAE nous préconisons le traçage d'une ligne horizontale à 3,10m marquant la hauteur limite à ne pas dépasser sans encordement.

- Limiter la hauteur : En SAE avec tapis de 5 à 10 cm (conformité NF P 90-312), la hauteur maximale est de 3m 10 (1ère dégaine). Nous préconiserons de ne pas dépasser avec la ligne d'épaules le tracé de la ligne des 3m 10.

Attention la norme sur les espaces spécifiques blocs de 4.15m à 4m50 au-dessus de tapis de 30 à 40 cm nous paraît

inadaptée en scolaire. Préconisation : maximum 3m50. Éviter les mouvements difficiles, positions scabreuses en hauteur. Pour les 6<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> nous préconisons une hauteur inférieure (prise d'arrivée à 3m 10).

- Ne pas stationner au pied des blocs, ne pas passer au-dessus ou au-dessous d'un grimpeur (sauf parade), ne rien laisser dans l'espace de chute. (Délimiter une zone de repos ou d'attente).
- Apprendre à amortir une réception.
- Privilégier la désescalade au saut.
- Apprendre à parer : saisir au niveau du bassin, amortir la réception pour l'empêcher de tomber à la renverse sans essayer de bloquer sa chute. Attention la parade nécessite un apprentissage.

### **APRES L'ACTIVITÉ :**

- Vérifier le matériel.
- Le stocker dans un endroit sec et ventilé.
- Signaler au propriétaire et/ou gestionnaire EPI tout évènement exceptionnel. Isoler le matériel douteux. Si évènement indésirable mettre au rebut sans hésitation.

ASSOCIATION LOI 1091 - SIRET N° 317 358 026 00027

**DOCUMENT APPROUVÉ**

LE CENTRE NATURE OSCA ATTESTE SE CONFORMER AUX EXIGENCES  
DE LA SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE  
CONFORMÉMENT AUX PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.  
NOUS NOUS ENGAGEONS AVEC DES MONITEURS DIPLOMÉS D'ÉTAT MUNIS D'UNE CARTE  
PROFESSIONNELLE.

